Compte-rendu de la visite de l'ancienne carrière de Tiarmont (Andenne)

Botanique - propositions de restauration - gestion

Date de la sortie : 07 juillet 2026

version du 16/07/2026

Avec le soutien de la Wallonie

Rapporteur : L.-M. Delescaille[1]

Participants

La visite du site a été programmée à l'initiative de Simon Dejardin, conseiller en gestion des eaux à la ville d'Andenne, et d'Anna Delruelle, chargée de projet Nature - Agriculture au GAL Meuse@Campagnes. Elle a été organisée par Anne Dauvrin et 7 membres de la SNNL.

Remarque : La visite fait suite à une période de sécheresse prononcée occasionnée par des précipitations faibles (voire nulles) et par des épisodes de fortes températures.

Introduction

L'ancienne carrière de Tiarmont est reprise dans l'inventaire des Sites de Grand Intérêt Biologique sous le n° 916 (https://biodiversite.wallonie.be/home/Sites-interet/rechercher-un-site/informations-sur-l-habitat.html?id=916&type=sgib) . Faisant l'objet d'une proposition de mise en réserve naturelle domaniale, l'objectif était de faire un état de lieux du site et d'y proposer des opérations d'entretien-restauration, certaines actions ayant déjà été initiées par le GAL, afin de limiter le reboisement et l'extension d'espèces à caractère envahissant.

Description du site (d'après A. Remacle in fiche SGIB 916)

L'ancienne carrière de calcaire de Tiarmont est localisée dans le Condroz andennais, à un kilomètre au sud de la Meuse, dans le hameau d'Andenelle (commune d'Andenne). Cette ancienne carrière comprend, au nord, une excavation ovale limitée par des falaises élevées et, au sud, une succession de replats séparés par des falaises moins importantes. L'ensemble est inscrit dans une zone forestière bordée à l'ouest par le ruisseau d'Andenelle et la route Andenne-Coutisse. Le fond de la fosse septentrionale est occupé par une friche calcicole qui a été utilisée comme terrain de sport et qui comporte des déchets de diverses natures (vieux pneus, bidons, ferrailles, ...). Il est limité par un ancien front d'exploitation escarpé sur lequel niche régulièrement un couple de hiboux grands ducs (photo 1).

Au sud, le premier replat, situé en face de l'entrée du site, a conservé une dalle de béton bordée par des friches herbacées et une recolonisation forestière déjà conséquente. Les deux suivants sont colonisés par des recrus de bouleau et, surtout, de pin sylvestre dont de nombreux semenciers sont présents dans la partie boisée et sur certains fronts d'exploitation.

1 lm.delescaille@skynet.be



Photo 1. Friche herbacée de la fosse nord avec escarpement rocheux, site de nidification du hibou grand-duc.

Intérêt patrimonial (d'après. A. Remacle (1997-2007), J.-Y. Baugnée (2011) et observations diverses encodées sur le site biodiversite.wallonie.be ou sur le site observations.be)

L'ancienne carrière étant d'accès aisé, de nombreux naturalistes y effectuent régulièrement des observations qui permettent de suivre l'évolution (ou la régression) des espèces.

Les espèces les plus emblématiques sont liées aux pelouses ouvertes sur sol calcaire filtrant et aux formations herbacées de lisière, parfois aussi aux peuplements forestiers, avec la présence d'au moins 10 espèces d'orchidées.

L'orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*), orchidée en extension dans la vallée de la Meuse, est toujours présente dans la fosse nord où elle a été découverte en 1996 mais elle a aussi été observée sur les replats sud et en bordure de la piste centrale.

L'ophrys abeille (*Ophrys apifera*), espèce pionnière bien présente dans les carrières de la région, et renseignée en 2022 (obs. P. Hindricq) sur le palier supérieur de la partie sud, n'a pas été revue lors de la visite.

L'orchis de Fuchs (*Dactylorhiza fuchsii*), rare dans le Condroz, a d'abord été renseigné dans la partie sud, au niveau de l'entrée (non revu lors de la visite) mais a été vu en lisière de la pelouse nord.

L'orchis homme-pendu (*Orchis anthropophora*), espèce découverte en 2014, a été revue sur le plateau sud intermédiaire, à l'état desséché.

L'épipactis à larges feuilles (*Epipactis helleborine*), l'espèce d'orchidée la plus répandue et la moins exigeante de la flore, est présente un peu partout dans le site, en individus isolés ou en petites populations, tant dans les zones (semi)ouvertes qu'en sous-bois clair.

L'épipactis brun rouge (*Epipactis atrorubens*), une espèce beaucoup plus rare et thermophile mais régulièrement observée dans les carrières calcaires, est notamment présente sur le replat sud où elle colonise les petites clairières et les boisements clairs de pins et de bouleaux.

La listère ovale (*Neottia ovata*), espèce forestière assez répandue n'a pas été recherchée mais subsiste vraisemblablement dans le site.

Une tige séchée de néottie nid-d'oiseau (*Neottia nidus-avis*), une espèce caractéristique des forêts calcicoles, a été observée au milieu d'un tapis de lierre, en bordure de piste. Cette espèce est dépourvue de chlorophylle et, pour subsister, elle s'associe à un champignon qui vit en symbiose avec les racines d'un arbre (l'association racine-champignon est appelée mycorhize). Des métabolites (sucres, acides aminés, etc.) de l'arbre lui sont transmis par le champignon. L'espèce est dite mycohétérotrophe. Elle peut se rencontrer dans les mêmes stations que L'orchis mâle (*Orchis mascula*), une espèce de forêt claire observée régulièrement depuis 2014.

L'orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*), observé pour la première fois en 2018, a été revu en 2026 (obs. Marc Clignez). Cette dernière espèce est, comme l'ophrys abeille, connue pour coloniser des biotopes anthropiques (friches, anciennes carrières, talus de route) où elle se révèle parfois inconstante ou éphémère.

Outre les orchidées, d'autres espèces rares, au moins régionalement, sont également présentes dans la carrière, par exemple la pyrole à feuilles rondes (*Pyrola rotundifolia*) revue régulièrement depuis 2013, le monotrope sucepin (*Monotropa hypopitys* subsp. *hypophegea*), une espèce également mycohétérotrophe (voir plus haut) fréquemment associée aux peuplements de pins, le genêt des teinturiers (*Genista tinctoria*), l'alsine à feuilles ténues (*Minuartia hybrida*), apparemment non revue après 2007, l'œillet velu (*Dianthus armeria*).

Certaines y développent des populations florissantes comme le pâturin comprimé (*Poa compressa*), espèce typique des sols tassés, la scabieuse colombaire (*Scabiosa columbaria*) abondante sur les replats peu végétalisés ou le solidage verge d'or (*Solidago virgaurea*). À noter aussi la présence de la succise des prés (*Succisa pratensis*), en lisière ombragée de la pelouse du replat nord, où elle accompagne l'orchis de Fuchs.

Propositions de gestion

La **réhabilitation de la friche** herbacée du plateau nord (évacuation des déchets, décapage éventuel des surfaces polluées) permettrait d'envisager une gestion par fauche tardive avec évacuation de la litière (par exemple en fauchant la moitié de la surface chaque année, en rotation), de manière à y conserver les espèces patrimoniales (orchis bouc, orchis de Fuchs, succise des prés, e.a.) tout en conservant des zones refuges pour la faune. Ce mode de gestion permettrait surtout de limiter le reboisement inéluctable de cet espace.

La présence d'**espèces exotiques à caractère envahissant** peu localement porter préjudice à la végétation spontanée. C'est particulièrement le cas du cotonéaster horizontal (*Cotoneaster horizontalis*), un arbuste ornemental disséminé par les oiseaux, qui colonise les replats et les escarpements rocheux. Il a d'ailleurs déjà fait l'objet de contrôle sur certains replats mais avec des résultats mitigés. En effet, l'arbuste rejette vigoureusement de souche après la coupe et adopte un port prostré qui rend sa taille ultérieure difficile (photo 2). Il se régénère aussi abondamment et la présence de brosses de semis sous les tas de branches coupées augure d'un développement difficile à contenir. Afin de limiter l'extension par semis, il serait préférable de ne pas entreposer les produits de la coupe sur place ou de recéper les arbustes avant la fructification. L'arrachage manuel des plus jeunes individus pourrait éventuellement être testé.

Outre cette espèce problématique, le **développement de semis de bouleaux et, surtout, de pins sylvestres** au départ de semenciers présents à proximité risque de réduire drastiquement l'éclairement au sol et le maintien des espèces les plus héliophiles (photo 3). Si les semis de bouleaux semblent peu abondants actuellement, ceux de pins sont abondants et d'âges variés, indiquant une régénération continue.

Pour conserver les espèces typiques des pelouses ouvertes, il est donc nécessaire de réduire la densité des semis et des jeunes plants, en commençant par les plus jeunes et les plus faciles à éradiquer. Le maintien de petites cellules ou d'arbres isolés permet de limiter le dessèchement du substrat et de conserver les espèces moins héliophiles (espèces de lisière, dont certaines espèces d'orchidées). Les jeunes pins peuvent être coupés à ras du sol car ils ne rejettent pas de souche. Par contre, les bouleaux d'une certaine taille peuvent être coupés à 1 - 1.5 m de haut en conservant un tire-sève. Cette façon de procéder limite fortement le développement des rejets de souche.





Photo 2. Buissons de cotonéaster recépés à port rampant. Photo 3. Replat envahi par les semis de bouleaux et de pins

En limite d'escarpement ou en bordure de piste, le **maintien d'un cordon arbustif** souvent constitué d'essences à fruits charnus, épineuses (aubépine) ou à aiguillons (ronces, églantiers), permet de conserver une diversité d'espèces. Il est aussi possible de régénérer par recépage en rotation ces « cordons » pour limiter leur extension ou pour reconstituer des lisières étagées en bordure des peuplements forestiers.

Conclusions

La présence d'espèces végétales rares justifie amplement la préservation du site et son entretien. Mais l'intérêt faunistique doit aussi être pris en compte. Ainsi, la falaise surplombant le replat nord et sur laquelle niche le hibou grand-duc doit être maintenue suffisamment dégagée pour que l'oiseau y retrouve chaque année un site adéquat.

D'autres espèces (insectes, mollusques, oiseaux, mycètes, ...) devraient ou pourraient être favorisées par la gestion. Il s'agit en particulier des espèces inféodées aux substrats peu végétalisés, secs et ensoleillés, sans toutefois négliger d'autres groupes liés aux lisières et aux boisements mâtures. La présence d'un massif forestier avec des arbres morts ou moribonds constitue aussi, dans le cadre d'une gestion axée sur la diversité biologique, un atout qu'il serait dommage de négliger.

Annexes

Ces annexes ne sont pas destinées à la diffusion mais sont principalement destinées aux gestionnaires du site. Certaines données peuvent être incorrectes et doivent faire l'objet d'une validation.

Tableau 1. Liste des espèces de plantes observées dans le site. Cette liste compile l'ensemble des espèces renseignées dans les 2 carrés d'inventaire ifbl de 1x1 km2 G62333 (pro mim. p.) et G62334 (pro max. parte) qui englobent le site (données disponibles sur le site biodiversite.wallonie.be - depuis 1958 jusque 2022) et les données du site observations.be (site « Tiarmont ») entre 2021 et 2026, les données antérieures étant déjà reprises dans la liste des carrés 1x1 km2 sur le site biodiversite.wallonie.be.

Les espèces observées lors de la visite y sont cochées dans la 2e colonne (*). Les espèces renseignées sur le site observations.be sont cochées dans la 3e colonne (**).

Tableau 2. Liste des « autres » espèces renseignées dans le site « Tiarmont » sur le site observations.be. Attention : les données sont fournies à titre indicatif et leur validation est du ressort des gestionnaires du site. En l'absence de liste rouge pour ces groupes, il n'est pas possible en l'état actuel d'identifier les espèces parimoniales. Les espèces protégées sont néanmoins identifiées par un astérisque. Les données « oiseaux » et « mammifères » n'ont pas été compilées.

Les principaux fournisseurs de données sur le site sont repris à la fin du tableau.